

« Former et se former »

Qualification artisanale

Artisan

Objectif

Délivrer les qualités d'Artisan à tout chef d'entreprise pouvant en bénéficier.

Bénéficiaires

Tout chef d'entreprise titulaire d'un CAP ou diplôme équivalent ou justifiant de 6 ans d'immatriculation dans le métier au Répertoire des Métiers.

Contenu de la prestation

Conseil sur la constitution du dossier de demande
Traitement de la demande
Délivrance de l'attestation de qualité d'Artisan et des éléments de communication

En pratique

Demande du dossier sur rendez-vous à la demande du chef d'entreprise
Par courrier et téléphone
Par Internet : www.cma-tours.fr

Tarif

Prestation de base prise en charge par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Vente de supports de communication complémentaires

Contact

Service Accueil Formalités Entreprises & Apprentissage
Tél. 02.47.25.24.40
Courriel : cfe@cm-tours.fr
Internet : www.cfe-metiers.com
www.cma-tours.fr